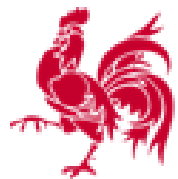


CERTIFICAT DE CONTRÔLE DU SOL

Révision des principes de base de son élaboration



Wallonie

SPAQUE

Service public
de Wallonie



**Formation continue
experts et laboratoires
« sols »**

Jambes – 24 novembre 2015

Bénédicte DUSART

Département du Sol et des Déchets - *Direction de l'Assainissement des Sols*
benedicte.dusart@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Service public de Wallonie



OBJECTIFS- CONTEXTE



Contenu- Elaboration

- Les valeurs particulières
- Les mesures de sécurité
- Le plan – les zones





OBJECTIFS

USAGE

GESTION
DES RISQUES

MTD

POLLUTIONS
RESIDUELLES



CONTRAINTES
DURABLEMENT
LIEES A LA
PARCELLE

BDES





CONTEXTE



Pas de pollution

Toutes les sources potentielles
recherchées et vérifiées au sein de la
parcelle ou partie de parcelle.

↓
Etude d'orientation

↓
Etude de caractérisation

↓
Projet d'assainissement

↓
Travaux et surveillance

↓
Evaluation finale





CONTEXTE



*assainissement
déclaré non nécessaire*



Pollutions résiduelles

↓
Etude d'orientation



Etude de caractérisation



Projet d'assainissement



Travaux et surveillance



Evaluation finale





CONTEXTE



Pollutions résiduelles



Certificat

↓
Etude d'orientation

↓
Etude de caractérisation

↓
Projet d'assainissement

↓
Travaux et surveillance

↓
Evaluation finale





CONTEXTE

Terrain = 3 parcelles : P1 P2 P3

Réalisation d'une EC combinée à une EO (ECO)

Conclusions:

P1	P2	P3
Pollution nécessitant un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA
Projet d'aménagement prévu sur les 3 parcelles (avec remaniement terres)		





CONTEXTE

Délivrance des CCS? A quel moment?

	P1	P2	P3
	Pollution nécessitant un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA
Option 1	PA (art 64) CCS délivrés au terme de l'aménagement	CCS délivré au terme ECO mesures habituelles concernant le remaniement des terres polluées/ traçabilité. Au terme de l'aménagement, révision des CCS	
	le permis délivré pour l'aménagement précisera les conditions particulières d'assainissement et de gestion des terres polluées + révision des CCS		





CONTEXTE

Délivrance des CCS? A quel moment?

	P1	P2	P3
	Pollution nécessitant un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA	Pollution « remblais » ne nécessitant pas un PA
Option 2	PA (art 64) Le permis délivré pour l'aménagement précisera les conditions particulières d'assainissement et de gestion des terres polluées CCS délivrés au terme de l'aménagement		





Contenu- Elaboration

Les valeurs particulières

- Valeurs particulières pour tous les polluants $> VS$
= **cc représentatives de la pollution à un niveau $> VS$ pour l'usage considéré**
- Pour chaque zone (tache pollution- remblai)
 - Identification des zones sur plan + légende





Contenu- Elaboration

Les valeurs particulières

Valeurs particulières = **cc représentatives**

Valeurs



=

Permis de polluer

Valeurs



=

Obligations pour le futur (PN)





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Mesures de sécurité *destinées à maîtriser les effets d'une pollution du sol ou à en prévenir l'apparition.*

= ensemble de précautions et d'interdiction sur la manière d'utiliser, d'entretenir, de construire ou d'aménager le sol compte tenu de la présence de polluants

= dispositions qui vont permettre de s'assurer que les conditions (usage, configuration des lieux, profondeur de la pollution,..) sur lesquelles il a été conclu que la pollution résiduelle n'engendrait pas de risques soient maintenues de manière pérenne.





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Mesures de sécurité

Mesures dont le caractère pérenne doit être **garanti** afin de s'assurer de la maîtrise des risques.

=> traduisent toutes les hypothèses de l'ER





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Restriction d'utilisation

La parcelle est exclusivement réservée aux usages de type (le plus restrictif considéré pour les conclusions opérationnelles) et (type(s) suivants moins restrictifs).

Types d'usage	avec mesures de sécurité	avec mesures de suivi
Naturel (type I)		
Agricole (type II)		
Résidentiel (type III)	X	
Récréatif et commercial (type IV)	X	
Industriel (type V)	X	

La parcelle est exclusivement réservée aux usages de type résidentiel (type III) , récréatif et commercial (type IV) et industriel (type V).





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Interventions - travaux

Dans tous les cas de pollutions résiduelles

Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles, tout remaniement de sols pollués sans mesure de précaution particulière est proscrit.

Tous travaux entraînant le remaniement ou l'excavation de sols pollués doivent faire l'objet d'un suivi par un expert agréé en gestion des sols pollués qui assurera la traçabilité des mouvements de sols pollués, la compatibilité de leur destination et, au terme des travaux, proposera à l'administration une révision du présent certificat et, le cas échéant, une actualisation des valeurs particulières et autres caractéristiques de la pollution résiduelle en accord avec la nouvelle situation de la parcelle.

Les sols pollués excavés de la zone XXXX sont évacués vers un centre de traitement ou une installation dument autorisé (ou réutilisés au sein de cette même zone).





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Confinement

- Toute modification de la configuration actuelle du terrain, telle que notamment l'enlèvement de la dalle de béton, le démantèlement du bâtiment existant ou le retour en surface des couches de profondeur est proscrit.
- Le confinement de type XXX (de même que le géotextile d'avertissement présent à une profondeur de XXX) doivent être maintenus en bon état.

Notamment dans les cas suivants :

- EC approuvée sans PA avec hypothèses de l'ER prenant en considération un « confinement » existant tel qu'une dalle de béton ou présence de pollution en profondeur... et pour laquelle le scénario potentiel (sans confinement) conduit à un risque
- Après actes et travaux de type confinement





Contenu- Elaboration

Les mesures de sécurité

Interdiction d'utilisation de la nappe :

Tout pompage, toute utilisation de l'eau de la nappe au droit de la parcelle (à des fins alimentaires) sont interdits.

Jardins potagers

La culture de légumes et de petits fruits est interdite

Accès aux installations/piézomètres

Le bon état des infrastructures techniques nécessaires à la gestion des mesures de sécurité et de suivi ainsi que l'accès à celles-ci doivent être assurés à tout moment





Contenu - Elaboration

Le plan

-TEXTE du CCS au format Word

- PLAN au format PDF- A4 comprenant:

1 plan de localisation de la parcelle (2/3 de la page)

- *Fond cadastral avec délimitation claire de la zone concernée par le CCS*
- *Parcelle concernée et parcelles voisines + numéros*
- *zones, infrastructures **à conserver***
- *échelle graphique*
- *Orientation « nord »*
- *légende*





Contenu - Elaboration

Le plan

-TEXTE du CCS au format Word

- PLAN au format PDF- A4 comprenant:

1 plan de localisation de la parcelle (2/3 de la page)

- *Fond cadastral avec délimitation claire de la zone concernée par le CCS*
- *Parcelle concernée et parcelles voisines + numéros*
- *zones, infrastructures **à conserver***
- *échelle graphique*
- *Orientation « nord »*
- *légende*





Contenu - Elaboration

Le plan

- *Fond cadastral avec délimitation claire de la zone concernée par le CCS*
- *Parcelle concernée et parcelles voisines + numéros*
- *zones*

ZRP / « reste de la parcelle concernée par le **CCS** »

lorsqu'il s'agit d'une zone soumise aux investigations et, le cas échéant, travaux et pour laquelle aucune mesure particulière n'est à prévoir.

(ZRP « reste de la parcelle **NON** concernée par le **CCS**) lorsqu'il s'agit d'une zone non concernée par les études et, le cas échéant, par les travaux.





Contenu - Elaboration

Le plan

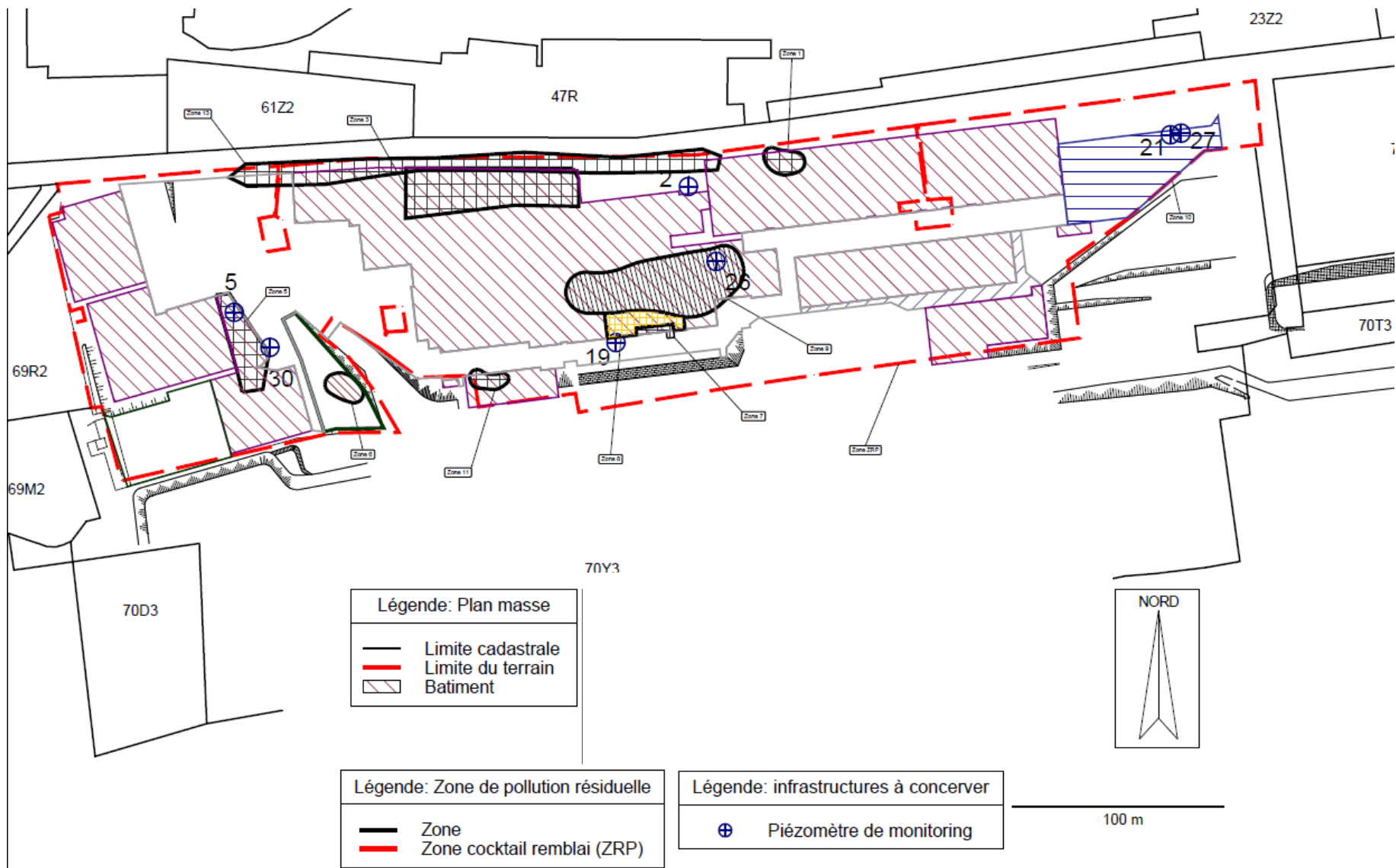
Charte graphique et Légende

-Éléments graphiques

- permettant une impression noir/blanc sans perte d'information
- assurant une lisibilité du plan

- Légende doit identifier tous les éléments du plan et inversement







Contenu - Elaboration

Le plan

OUI	NON
<i>Zone concernée par le CCS + n° parcelle</i>	<i>Forages sauf piézo(suivi)</i>
<i>Zones de pollution</i>	<i>Concentrations-polluants</i>
<i>parcelles voisines + numéros</i>	<i>revêtement (si ≠ infrastructures à conserver)</i>
<i>Infrastructures <u>à conserver</u></i>	<i>zones suspectes / installations à risques</i>
<i>Echelle graphique -Orientation « nord »</i>	
<i>Légende (complète !!!!)</i>	
<i>Bâtiments /Citernes inertées</i>	



**Formation continue
experts et laboratoires
« sols »**

Jambes – 24 novembre 2015



SPAQuE

Service public
de Wallonie



CERTIFICAT DE CONTRÔLE DU SOL

Bénédicte DUSART, Directrice, DAS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

***A SUIVRE : Directive IED : rapport de base : retours d'expériences
(Joëlle BINON, Attachée, DAS)***



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

